

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M22- 0031106

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03431

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZOUROUTI HAMID

Date de naissance : 06.08.58

Adresse : Résidence Salsalia N°36, Porte Alhambra
Boîte Postale Casablanca

Tél. : 0662910375

Total des frais engagés : 1004,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Dalila SBAI IDRISI
Ophtalmologue
84, Bd Mly Driss 1er
Tél: 05 22 22 78 18
INPE: 091033100

Cachet du médecin :

Date de consultation : 24 MARS 2023

Nom et prénom du malade : ZOUROUTI Hamid Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Algof Opht

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 24/03/2023
Signature de l'adhérent(e) : J.S.

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24 MARS 2023	Ophtalmologie	1	100 Dhs	<p>Ophtalmologiste 84, Bd Mly Driss 1er Tél: 05 22 86 06 06</p> <p>INPE: 091033100</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 	24/03/2023	304,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVISÉ

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Dalila SBAI IDRISI

Ophtalmologiste

Echographie - Pachymétrie - Angiographie - Topographie
Laser - Lentilles de contact
Phacoémulsification - Strabologie
Chirurgie réfractive

الدكتورة دليلة السباعي الإدريسي

اختصاصية في أمراض و جراحة العيون
جراحة الساد (الجلالة)
بالأمواج فوق الصوتية
تخطيط الشبكية الوراثي
الليزر - الحول - تقويم الرؤية بالليزر

Casablanca, le 24 mars 2023

Mr ZOUROUTI Hamid

159,00 x 3

BLEFARETTE

hygiène des paupières le soir après traitement, pendant 3 Mois

21.30 x 6

TANAKAN CP

1 cp x 2/j x 3 mois

dans les deux yeux



Dr. Dalila SBAI IDRISI
Ophtalmologiste
84, Bd Mly Driss 1er
Tél: 05 22 86 06 06

لا يقبل أي تغيير ل التاريخ الفحص

Blefurette

disposable wipes
for the daily cleansing of the eye area

100 disposable wipes

211005

PPC 159,00 DH

2024/04

Blefurette

disposable wipes
for the daily cleansing of the eye area

100 disposable wipes

211005

PPC 159,00 DH

2024/04

Blefurette

disposable wipes
for the daily cleansing of the eye area

100 disposable wipes

211005

PPC 159,00 DH

2024/04



6

40 COMPRIMÉS EN ROBES

tanakan 40 mg

Casablanca:

Boulevard ALKIMA N°6 Ql-Sidi Bemoussi,

maphar

Consumer HealthCare

IPSEN

תְּאַקָּן כְּרָוְיָהִים גְּדוּלָהִים זָהָבִים
 גְּדוּלָה זָהָבִים כְּרָוְיָהִים גְּדוּלָהִים זָהָבִים
 גְּדוּלָה זָהָבִים זָהָבִים גְּדוּלָהִים זָהָבִים
 גְּדוּלָהִים זָהָבִים גְּדוּלָהִים זָהָבִים
 גְּדוּלָהִים זָהָבִים גְּדוּלָהִים זָהָבִים

Ce médicament est indiqué dans le
 traitement symptomatique de certains
 troubles cognitifs du sujet âgé
 (en particulier troubles de la mémoire)
 à l'exception de tout type de démence
 confirmée, de troubles secondaires à des
 médicaments, à une dépression ou à des
 troubles métaboliques

71130



6

40 COMPRIMÉS EN ROBES

tanakan 40 mg

Casablanca:

Boulevard ALKIMA N°6 Ql-Sidi Bemoussi,

maphar

Consumer HealthCare

IPSEN

תְּאַקָּן כְּרָוְיָהִים גְּדוּלָהִים זָהָבִים
 גְּדוּלָה זָהָבִים כְּרָוְיָהִים גְּדוּלָהִים זָהָבִים
 גְּדוּלָה זָהָבִים זָהָבִים גְּדוּלָהִים זָהָבִים
 גְּדוּלָהִים זָהָבִים גְּדוּלָהִים זָהָבִים
 גְּדוּלָהִים זָהָבִים גְּדוּלָהִים זָהָבִים

Ce médicament est indiqué dans le
 traitement symptomatique de certains
 troubles cognitifs du sujet âgé
 (en particulier troubles de la mémoire)
 à l'exception de tout type de démence
 confirmée, de troubles secondaires à des
 médicaments, à une dépression ou à des
 troubles métaboliques

71130



6

40 COMPRIMÉS EN ROBES

tanakan 40 mg

Casablanca:

Boulevard ALKIMA N°6 Ql-Sidi Bemoussi,

maphar

Consumer HealthCare

IPSEN

תְּאַקָּן כְּרָוְיָהָן גְּרָזָהָן זְלָזָהָן
 גְּרָזָהָן גְּרָזָהָן כְּרָוְיָהָן זְלָזָהָן גְּרָזָהָן
 גְּרָזָהָן גְּרָזָהָן (גְּרָזָהָן כְּרָוְיָהָן זְלָזָהָן)
 גְּרָזָהָן גְּרָזָהָן גְּרָזָהָן גְּרָזָהָן
 גְּרָזָהָן גְּרָזָהָן גְּרָזָהָן גְּרָזָהָן

Ce médicament est indiqué dans le
 traitement symptomatique de certains
 troubles cognitifs du sujet âgé
 (en particulier troubles de la mémoire)
 à l'exception de tout type de démence
 confirmée, de troubles secondaires à des
 médicaments, à une dépression ou à des
 troubles métaboliques

troubles cognitifs du sujet âgé

Ce médicament est indiqué dans le

11130



6

40 COMPRIMÉS EN ROBES

tanakan 40 mg

Casablanca:

Boulevard ALKIMA N°6 Ql-Sidi Bemoussi,

maphar

Consumer HealthCare

IPSEN

תְּאַקָּן כְּרָוְיָהִים גְּדוֹלָה יְהוּנָה
 תְּאַקָּן כְּרָוְיָהִים גְּדוֹלָה יְהוּנָה
 כְּרָוְיָהִים גְּדוֹלָה (בְּלִינְדְּ) (בְּלִינְדְּ)
 תְּאַקָּן כְּרָוְיָהִים גְּדוֹלָה יְהוּנָה
 תְּאַקָּן כְּרָוְיָהִים גְּדוֹלָה יְהוּנָה

Ce médicament est indiqué dans le
 traitement symptomatique de certains
 troubles cognitifs du sujet âgé
 (en particulier troubles de la mémoire)
 à l'exception de tout type de démence
 confirmée, de troubles secondaires à des
 médicaments, à une dépression ou à des
 troubles métaboliques

71130



6

40 COMPRIMÉS EN ROBES

tanakan 40 mg

Casablanca:

Boulevard ALKIMA N°6 Ql-Sidi Bemoussi,

maphar

Consumer HealthCare

IPSEN

תְּאַקָּן כְּרָוְיָהִים גְּדוּלָהִים זָהָבִים
 תְּאַקָּן כְּרָוְיָהִים גְּדוּלָהִים זָהָבִים
 כְּרָוְיָהִים זָהָבִים (בְּאַזְעָן כְּרָוְיָהִים זָהָבִים)
 תְּאַקָּן כְּרָוְיָהִים גְּדוּלָהִים זָהָבִים
 תְּאַקָּן כְּרָוְיָהִים גְּדוּלָהִים זָהָבִים

Ce médicament est indiqué dans le
 traitement symptomatique de certains
 troubles cognitifs du sujet âgé
 (en particulier troubles de la mémoire)
 à l'exception de tout type de démence
 confirmée, de troubles secondaires à des
 médicaments, à une dépression ou à des
 troubles métaboliques

troubles cognitifs du sujet âgé

Ce médicament est indiqué dans le

11130



6

40 COMPRIMÉS EN ROBES

tanakan 40 mg

Casablanca:

Boulevard ALKIMA N°6 Ql-Sidi Bemoussi,

maphar

Consumer HealthCare

IPSEN

תְּאַקָּן כְּרָוְיָהִים גְּדוּלָהִים זָהָבִים
 תְּאַקָּן כְּרָוְיָהִים גְּדוּלָהִים זָהָבִים
 כְּרָוְיָהִים זָהָבִים (בְּאַזְעָן כְּרָוְיָהִים זָהָבִים)
 תְּאַקָּן כְּרָוְיָהִים גְּדוּלָהִים זָהָבִים
 תְּאַקָּן כְּרָוְיָהִים גְּדוּלָהִים זָהָבִים

Ce médicament est indiqué dans le
 traitement symptomatique de certains
 troubles cognitifs du sujet âgé
 (en particulier troubles de la mémoire)
 à l'exception de tout type de démence
 confirmée, de troubles secondaires à des
 médicaments, à une dépression ou à des
 troubles métaboliques

troubles cognitifs du sujet âgé

Ce médicament est indiqué dans le

11130